

INTRODUCTION

Les oeuvres d'art destinées à l'édifice Lester B. Pearson ont été fournies par le ministère des Travaux publics dans le cadre de son programme de construction d'immeubles publics.

La sélection des oeuvres et des artistes a été faite à partir des recommandations des architectes-conseil, Webb, Zerafa, Menkes, Housden, et porte l'endos du Comité consultatif sur l'art du ministère des Travaux publics.

C'est du Comité consultatif sur l'art que relèvent les décisions finales concernant l'artiste, le thème et le caractère d'une oeuvre d'art et son emplacement. Les membres, choisis dans toutes les parties du Canada, sont nommés pour un minimum de trois ans. Le président d'office est l'architecte en chef de la branche Etudes et Construction du ministère des Travaux publics. Afin d'obtenir un éventail d'avis d'experts aussi large que possible, le Comité comprend des directeurs de galeries d'art, des critiques, des professeurs, des éditeurs, des architectes et des artistes.